

La répartition des lots est déjà faite !

FAUX



Le RPE est au stade d'avant-projet. Seuls les principes de base ont été définis.



La répartition des lots de parcelles ne tiendra pas compte de la qualité du foin et de mes souhaits.

FAUX



Les souhaits des exploitants seront pris en considération. La qualité du fourrage sera pris en compte dans les critères pour l'établissement des lots.



Grâce au RPE, je pourrai regrouper plusieurs petites parcelles et constituer un parchet qui vaille la peine.

VRAI



Le RPE a pour objectif d'optimiser le travail des exploitants.

Durant douze ans, j'ai la garantie de pouvoir travailler et d'entretenir des parcelles sans risque qu'elles me soient retirées.

VRAI



Le RPE prévoit des contrats de bail à ferme de 12 ans en bonne et due forme dans lesquels sont mentionnés les charges et conditions

Les propriétaires et exploitants qui ne répondent pas au vote seront considérés comme "souhaitant" réaliser le RPE.

VRAI



Cela est une disposition légale du code civil. Néanmoins, ils ont la possibilité d'exprimer leur voix par correspondance

Le regroupement des terres diminuera mes charges

VRAI



Je perdrai moins de temps à courir d'une parcelle à l'autre et j'aurai moins de coûts pour les machines (carburant, entretien ...)

REMANIEMENT PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION

Situation actuelle

Chiffres clefs

~ 13'500

parcelles

~ 1'300

propriétaires

53

exploitations

~ 900

hectares SAU

51 ans

âge moyen des exploitants

3

secteurs

Les Rocs
Evolène
Les Haudères

Problématiques

- Petites parcelles
- Beaucoup de déplacements
 - Coûts élevés de la mécanisation
 - Perte de temps et d'énergie
- Accessibilité temporelle difficile
 - Potentiellement baisse de la qualité fourragère
- Risque de non conformité de la déclaration des surfaces exploitées



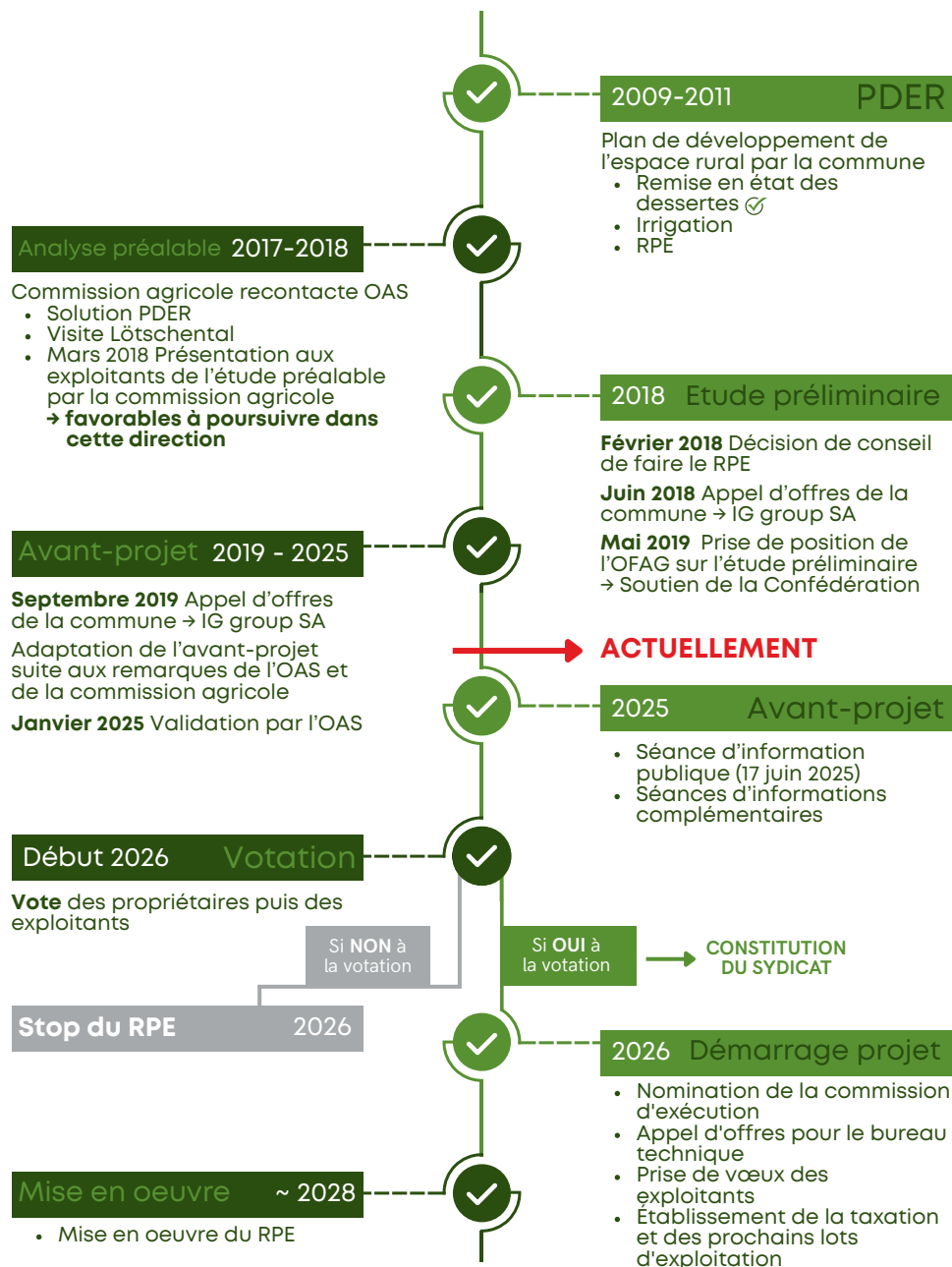
Solution → Remaniement parcellaire par exploitation

Un outil proposé par le SCA.

Qu'est ce que l'outil peut apporter ?

- ⊕ Attractivité des exploitations
- ⊕ Lutte contre la déprise
- ⊕ Optimisation des paiements directs
- ⊕ Optimisation sectorielle des surfaces exploitées
- ⊕ Amélioration du travail mécanisé des parcelles
- ⊕ Conditions préalables pour de futures améliorations (Irrigation, accès, ...)
- ⊖ Parcelles isolées
- ⊖ Déplacements inutiles
- ⊖ Coûts d'exploitation

RPE au fil des ans



Critères pour l'établissement des lots

Un engagement neutre et impartial pour le maintien de l'agriculture évolénarde !

